

casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN**

#notrepointcommun

REJOIGNEZ LA CASDEN, UNE BANQUE QUI VOUS RESSEMBLE

Vous travaillez dans la Fonction publique et partagez le sens de l'intérêt général, de l'engagement et de la solidarité.

Choisissez la CASDEN, la banque coopérative qui vous ressemble et rassemble déjà plus d'1,6 million de Sociétaires.

Exclusivement réservée aux personnels de la Fonction publique, la CASDEN a créé un système inédit d'épargne à Points⁽¹⁾. L'épargne de tous permet à chacun de réaliser ses projets.

(1) Les points sont acquis au jour le jour et sont comptabilisés chaque fin de mois.

Rejoignez la CASDEN dès aujourd'hui!

Bénéficiez des avantages
CASDEN de l'Offre de bienvenue
en partenariat avec
les Banques Populaires⁽¹⁵⁾

Jusqu'à **3 000** POINTS CASDEN⁽¹⁶⁾
OFFERTS

+ **1 500** Points
CASDEN

pour la 1^{re} ouverture d'un livret
épargne Dépôt Solidarité CASDEN

+ **1 000** Points
CASDEN

pour la 1^{re} mise en place d'un virement
automatique sur le Dépôt Solidarité,
selon votre budget

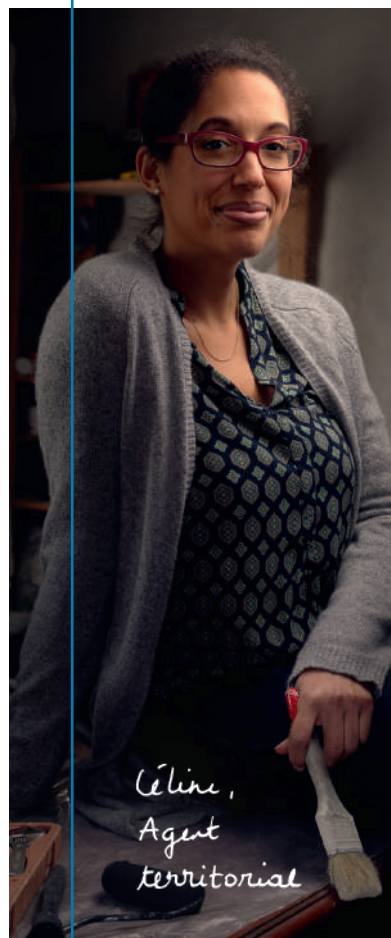
+ **500** Points
CASDEN

en cas de domiciliation de salaire sur
le compte à vue ouvert en Banque Populaire

Et avec **3 500 Points CASDEN**, profitez
déjà d'un prêt consommation⁽⁷⁾
à un taux intéressant!



RDV sur le site [casden.fr](https://www.casden.fr)
pour réaliser une simulation.



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(15) Pour bénéficier de cette offre, il suffit de devenir Sociétaire CASDEN et client Banque Populaire. • (16) L'Offre Atouts Solidarité est réservée aux nouveaux Sociétaires CASDEN dans le cadre de la relation Tout Sous le Même Toit. L'Offre Atouts Solidarité n'est valable que dans les 6 premiers mois suivant l'adhésion à la CASDEN Banque Populaire. Offre non accessible par internet. Conditions en vigueur au 01/07/2017. La CASDEN Banque Populaire se réserve le droit de modifier son Offre Atouts Solidarité à tout moment.

casden



*Jenny,
Enseignante chercheuse*

**LA CASDEN,
UN MODÈLE UNIQUE
RÉSERVÉ AUX
PERSONNELS
DE LA FONCTION
PUBLIQUE**

Vous aider à réaliser vos projets

Vous êtes personnel de la Fonction publique ?

La CASDEN vous propose une offre dédiée d'épargne, de crédits⁽²⁾ consommation et immobilier. Au cœur de son approche bancaire, le **Programme 1, 2, 3 CASDEN** est unique et s'appuie sur le principe de l'**épargne à Points**⁽³⁾.

1 Vous épargnez à votre rythme

2 Vous cumulez des Points CASDEN⁽³⁾ grâce à votre épargne

3 Vos Points CASDEN font baisser votre taux d'emprunt⁽²⁾

PROGRAMME

1 2 3
CASDEN

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Avec la CASDEN, vous bénéficiez des meilleures conditions pour votre projet :

Une assurance emprunteur⁽⁴⁾ très compétitive qui vous protège pendant toute la durée de votre prêt.

Aucuns frais de garantie (caution ou hypothèque) sur vos prêts CASDEN⁽²⁾ dans la plupart des cas⁽⁵⁾.



Vous démarrez votre vie active ?

La CASDEN a créé des prêts sans Points pour les jeunes actifs.⁽⁶⁾

(2) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. • (3) Les points sont acquis au jour le jour et sont comptabilisés chaque fin de mois. • (4) Pour les crédits à la consommation, contrat collectif d'assurance souscrit par la MGEN auprès de CNP assurances, entreprise régie par le code des assurances, couvrant les risques de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et d'Incapacité Totale de Travail (garanties couvertes variables selon votre situation personnelle et selon limites, conditions et exclusions de l'assureur, prévues dans les engagements contractuels en vigueur). Emprunteur non assurable à partir de 70 ans dans le cadre du présent contrat d'assurance groupe proposé par la CASDEN Banque Populaire. Pour les prêts immobiliers, contrat d'assurance groupe souscrit par la CASDEN Banque Populaire auprès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, couvrant les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie et, sauf pour les prêts relais, l'incapacité totale de travail (garanties couvertes variables selon votre situation personnelle et selon limites, conditions et exclusions de l'assureur, prévues dans les engagements contractuels en vigueur). Emprunteur non assurable à partir de 70 ans dans le cadre du présent contrat d'assurance groupe proposé par la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur peut souscrire une assurance offrant des garanties équivalentes auprès de l'assureur de son choix. La CASDEN Banque Populaire est intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 027 138. • (5) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. • (6) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Les prêts sans Points CASDEN sont réservés aux Sociétaires Tout Sous le Même Toit, âgés de moins de 30 ans ou dans les 3 premières années de titularisation ou fonctionnaires stagiaires quel que soit leur âge ou doctorants dans leurs trois premières années de doctorat ou étudiants dans leur 3^e année d'IFSI.

Pour vous, encore plus d'avantages!

La CASDEN est partenaire des Banques Populaires

Pour vous proposer une offre bancaire complète et de proximité, la CASDEN a noué, il y a plus de 40 ans, un partenariat avec le réseau des Banques Populaires, banques coopératives. Ce partenariat vous garantit, en qualité de fonctionnaires, des offres de services adaptées à vos besoins.

+ innovant



La CASDEN et les Banques Populaires développent des **services toujours plus performants** et répondant à vos attentes : ApplePay, simulations en ligne, crédit consommation en ligne⁽⁷⁾...

+ proche



Avec un réseau de **3300 agences** près de chez vous et **16 e-agences Banque Populaire**

+ de confiance



La CASDEN se porte **caution⁽⁸⁾** de votre prêt Banque Populaire⁽⁹⁾ : vous économisez les frais de garantie !

+ d'avantages



Des offres exclusivement réservées aux Sociétaires de la CASDEN, clients de la Banque Populaire

Bénéficiez également de l'offre multi-avantages de l'ACEF*



Infos pratiques: outils et informations pratiques du quotidien



Trocs Malins: annonces gratuites de services, échanges ou prêts de matériel



Bons plans: réductions sur de grandes marques

➤ À découvrir sur www.acef.com

*Association créée par et pour les fonctionnaires et agents des services publics.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(7) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. • (8) En votre qualité de sociétaire de la CASDEN Banque Populaire, vous pouvez bénéficier sur votre Prêt Banque Populaire, sans frais supplémentaires que ceux liés à la souscription des parts sociales CASDEN pour les prêts immobiliers, soit du cautionnement de la CASDEN, soit de celui de sa filiale Parnasse Garanties, sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la caution, la CASDEN Banque Populaire ou Parnasse Garanties. • (9) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, votre Banque Populaire régionale. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation.

Spécialement pour vous

En Banque Populaire

Grâce à son partenariat avec la CASDEN, profitez des avantages de l'offre de Bienvenue⁽¹⁰⁾ dans votre Banque Populaire régionale.

Banque au quotidien

-10% sur votre PACK FAMILLE⁽¹¹⁾

Crédit

Un prêt personnel de Bienvenue à taux préférentiel⁽¹²⁾

Assurance

3 mois de cotisation offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹³⁾

Épargne

Remboursement des frais de transfert de vos produits d'épargne (dans la limite de 100€)⁽¹⁴⁾



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

⁽¹⁰⁾ Pour bénéficier de cette offre, il suffit de devenir Sociétaire CASDEN et client Banque Populaire. • ⁽¹¹⁾ Liste de produits et services, détail des caractéristiques et modalités de la Convention CRISTAL auprès de votre Banque Populaire régionale. • ⁽¹²⁾ Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, votre Banque Populaire régionale. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. • ⁽¹³⁾ Multirisque des Accidents de la Vie est un contrat assuré par BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances. Le contrat Multirisque des Accidents de la Vie est distribué par BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € Siège Social : 50 avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – 493 455 042 RCS Paris. • ⁽¹⁴⁾ Le transfert des contrats d'épargne (comme le PEL, Livret A...) est facturé par la banque que vous quittez.

Retrouvez la CASDEN

en agence Banque Populaire



Pour plus de renseignements :



Sur casden.fr



En Délégation
Départementale
CASDEN

(sur rendez-vous)



Par téléphone au
01 64 80 64 80

appel non surtaxé,
coût selon votre opérateur
(du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30)



Sur l'application
mobile **CASDEN**
Banque Populaire

Rejoignez-nous sur



BANQUE POPULAIRE 

Les crédits à la consommation CASDEN sont distribués par les entités du réseau des Banques Populaires intervenant en qualité d'intermédiaire pour la vente de crédits CASDEN à titre non exclusif. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Vous pouvez vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale. Ce droit peut être exercé par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité portant votre signature auprès de CASDEN Banque Populaire, en vous adressant au Service CASDEN Réclamations à l'adresse suivante : CS 20819 CHAMPS-SUR-MARNE 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2.